Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 035-213503311-20260608-D53_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TALENSAC DU 08 JUIN 2026

Date de convocation : 02 juin 2026
Nombre de conseillers e*n exercice :* 23 *Présents : 18* *Votants :* 20

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mil vingt-six, le 08 juin à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de TALENSAC (Ille-et-Vilaine) proclamés élus à la suite des récentes élections municipales du 15 mars 2026, se sont réunis à la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire sortant, conformément aux articles L 2121-7 et 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS :
M. DUTEIL Bruno, Maire

Mme BERREE Brigitte, M. ROUX Etienne, Mme CHOPIN Agnès, M. CLOUET Jean-Yves, Mme LE PLUART-BRILLAND Mathilde, adjoints

M. JACOB Christophe, Mme BERTIN Christine, M. COLLET Mathieu, M. DUBREIL Denis, Mme MOISAN Marie-Annick, Mme SAMARCQ Marie, M. DESMASURES Ludovic, Mme BLANDIN Aurore, Mme DUMERAT Emilie, Mme CARISSAN Fanny, Mme LECARPENTIER Florence, Mme FLEURY Samantha, conseillers.

EXCUSÉS : M. TEXIER Chris, M. BLAIRON Cédric, M. DEBROIZE Hubert

ABSENTS : Mme DUGUE Mélanie, M. BELAN Hugo

Monsieur TEXIER Chris donne pouvoir à Monsieur DUTEIL Bruno
Monsieur BLAIRON Cédric donne pouvoir à Monsieur ROUX Etienne

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : CARISSAN Fanny, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Délibération n°53/2026
Demande de subvention Fonds Vert – Rénovation énergétique de l'école – Annule et remplace

Vu la délibération 35/2026 du 20 avril 2026
M. le Maire expose que le projet de rénovation énergétique de l'école publique du chat perché est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre du fonds vert 2026 en son axe « rénovation énergétique des bâtiments publics locaux ». Ces travaux envisagés permettraient des économies d'énergies conséquentes pour la commune

Cette subvention serait au maximum de 80% du montant des travaux

Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 035-213503311-20260608-D53_2026-DE

Le plan de financement serait le suivant :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT HT		**RECETTES D'INVESTISSEMENT HT**	
Lot 1 – GROS Œuvre - VRD	36 365 €	Autofinancement	102 361 €
Lot 2 – Isolation thermique par l'extérieur	144 810 €	Etat – Fonds Vert	409 444€
Lot 3 – Menuiseries extérieures et serrurerie	27 300 €		
Lot 4 – Cloison, doublage menuiseries intérieures, peinture	45 325 €		
Lot 5 – Chauffage et ventilation	197 770 €		
Lot 06 - électricité	60 235 €		
TOTAL	**511 805 €**	**TOTAL**	**511 805 €**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (0 abstention, 0 contre, 20 pour) :

- ***ANNULE ET REMPLACE*** la délibération 35/2026 du 20 avril 2026
- ***APPROUVE*** le projet de rénovation énergétique de l'école publique
- ***APPROUVE*** le plan de financement
- ***SOLLICITE*** une subvention au titre du fonds vert
- ***AUTORISE*** le Maire à déposer le dossier de demande de subvention au titre du fonds vert et à signer tous documents nécessaires dans la conclusion de ce dossier

Pour extrait conforme, le 08 juin 2026,

Le Maire,
Bruno DUTEIL

La Secrétaire de séance
CARISSAN Fanny

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.